



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2015

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admissibilité.....	3
A) Le rappel de l'épreuve	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de l'examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite	4
1) Le sujet	4
2) Les observations sur le traitement du sujet.....	4
3) Les attentes du jury concernant l'épreuve	5
a) Les attentes du jury concernant la forme	5
b) Les attentes du jury concernant le fond	5
Conclusion	5
III. Les statistiques	6
Remerciements	6

I. Les règles de l'épreuve d'admissibilité

A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 5 et 6 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures).*

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

Monsieur Luc WAGNER, attaché principal, adjoint au chef de bureau de la politique immobilière, service des affaires financières et générales, secrétariat général.

Membres de ce jury :

- Monsieur Armel BARREDA, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité marbrier, adjoint-responsable de l'atelier de marbrerie, Établissement public du musée du Louvre ;
- Madame Catherine BARTOLOZZI, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « textile », cheffe de la Manufacture de la Savonnerie Paris-Lodève, Mobilier national ;
- Madame Florence CAILLIET, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « présentation des collections », régisseur d'oeuvres, Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Monsieur Jean CHAPPELLON, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité céramique, mouleur tourneur en plâtre, département de la création et de la production, Établissement public Cité de la céramique Sèvres et Limoges ;
- Monsieur Thierry CHOQUET, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité peintre-décorateur, Établissement public du musée du Louvre ;
- Monsieur Philippe CUCINIELLO, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité ébéniste, Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;
- Madame Marie-Jeanne DUBOIS, technicienne d'art de classe exceptionnelle, spécialité encadreur -doreur, restauratrice de bois dorés, centre de recherche et de restauration des musées de France ;
- Monsieur Christian GENTY, chef de travaux d'art, domaine d'activité « audiovisuel », professeur de photographie, école nationale supérieure d'arts de Paris - Cergy ;
- Monsieur Éric LAFOREST, technicien d'art de classe exceptionnelle, spécialité relieur, restaurateur arts graphiques et livres, adjoint au chef d'atelier de restauration, Archives nationales ;
- Madame Émilie LAGRANGE, cheffe de travaux d'art, domaine d'activité « textile », service de l'inspection, Mobilier national.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie : laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le pôle recrutement et parcours professionnels s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et de la grille pour l'épreuve écrite...

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 10 septembre 2015 au 15 octobre 2015
Date de l'épreuve écrite	18 janvier 2016
Correction des copies et réunion d'admission	28 et 29 janvier 2016

B) L'épreuve écrite

1) Le sujet

Le libellé était le suivant : « La transmission du patrimoine et des techniques est une des missions du corps des techniciens d'art du ministère de la culture et de la communication. De quelle façon l'exercice de votre métier s'inscrit dans cette exigence ? ».

2) Les observations sur le traitement du sujet

Les candidats ont dans l'ensemble veillé à apporter une véritable qualité rédactionnelle tout en s'efforçant de délimiter le traitement du sujet avec rigueur. Toutefois, il apparaît qu'un nombre significatif de candidats n'ait qu'imparfaitement préparé la rédaction d'une épreuve écrite de ce niveau. Les copies présentées ne comportaient en effet pas toujours de plans lisibles et suivis.

3) Les attentes du jury concernant l'épreuve

a) Les attentes du jury concernant la forme

Le jury a pris en compte la qualité rédactionnelle des copies et son contenu. Une majorité des candidats a maîtrisé l'exercice. Une minorité importante semble toutefois rencontrer des difficultés plus ou moins prononcées. Une remise à niveau par des formations serait dans ce cas très utile pour s'adapter à une épreuve dont les spécificités doivent être connues.

b) Les attentes du jury concernant le fond

Le jury a pris en compte l'appropriation du sujet au travers de son traitement par les candidats en fonction de leur spécialité.

Le jury a pris connaissance des copies et a constaté que la transmission du patrimoine et des techniques était traitée avec beaucoup de diversité, y compris au sein de spécialités identiques ou proches. Pour autant, trop peu de candidats ont pris la mesure de l'importance même de définir les termes du sujet avant de le traiter.

Le jury a identifié 11 très bonnes copies, dont les notes s'échelonnent de 14/20 à 18/20. Par ailleurs, 17 autres copies dont les notes s'étagent de 12/20 à 13,5/20 ont également retenu l'attention.

L'ensemble des candidats ayant eu une bonne ou très bonne note ont su démontrer l'importance de la transmission du patrimoine et des techniques dans leur métier tout en proposant une analyse démontrant une prise de hauteur tout à fait intéressante.

Conclusion

Le jury attendait une réflexion portant sur la question de la transmission, en réalité protéiforme, du patrimoine et des techniques. En outre, le jury a souhaité prendre en compte le fait que de nombreux techniciens d'art pratiquent peu ce genre d'exercice, souvent éloigné du type d'écrits qu'ils utilisent au quotidien, en ne sanctionnant pas fortement les approximations dans la qualité rédactionnelle.

Ce sujet permettait aux candidats de s'exprimer sur leur métier et souvent son devenir tout en élargissant leurs réflexions sur des problématiques plus générales, démontrant ainsi leurs capacités à s'inscrire dans un environnement plus global.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : **11**

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats remplissant les conditions d'admission à concourir	Admission	
			Nombre de présents à l'écrit	Nombre d'admis
Hommes	38	35	28	4
Femmes	49	39	33	7
Total	87	74	61	11

Seuil d'admission : 14 sur 20.

Amplitude des notes : de 4 à 18 sur 20.

Les 11 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivants :

- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel, spécialité multimédia ;
- 1 lauréate des métiers de l'audiovisuel, spécialité photographe ;
- 1 lauréat des métiers du bois, spécialité créateur de prototypes de mobilier ;
- 1 lauréat des métiers du bois, spécialité menuisier en sièges ;
- 3 lauréats dont un homme et deux femmes des métiers de la céramique, spécialité céramique ;
- 1 lauréate des métiers des minéraux et métaux, spécialité marbrier ;
- 1 lauréate des métiers de la présentation des collections, spécialité encadreur-doreur ;
- 1 lauréate des métiers du textile, spécialité artiste licier ;
- 1 lauréate des métiers du textile, spécialité rentrayeur en tapis.

Remerciements

Le jury remercie le pôle recrutement et parcours professionnel du ministère de la culture et de la communication pour la parfaite organisation de cet examen professionnel. La disponibilité constante des agents de ce pôle est à noter et a permis un bon déroulement des différentes étapes de l'examen.

Luc WAGNER
Président du jury